Séjour Raquettes Ceillac 2026

Notre séjour Raquettes 2026 se déroulera dans le Queyras et nous serons hébergés à :

VVF Ceillac-en-Queyras

du lundi 9 mars au vendredi 13 mars inclus

Adresse:

114 rue des Huit Fourches L'Ochette**, 05600 Ceillac-en-Queyras**

Téléphone : 04 92 45 01 95

Déroulé prévisionnel du séjour :

J1 : matinée voyage, **repas tiré du sac à l'arrivée**, après-midi petite rando d'évaluation et découverte.

Prise des chambres en fin d'après midi.

J2 : rando raquettes journée.

J3 : rando raquettes journée.

J4 : rando raquettes journée.

J5 : restitution des chambres après petit déjeuner pour 9h30.

rando raquettes matin, pique nique, après-midi retour.

Hébergement :

Entre les Alpes et la Provence, à 50 km au sud de Briançon, le VVF Ceillac-en-Queyras est situé à flanc de montagne, à la croisée des grands sentiers de randonnées qui traversent le massif alpin.

Les chambres retenues sont des **chambres doubles avec lits séparés (twin)**. Pas de chambre particulière. **À chacun de s'organiser pour être en binôme.**

Parking :

Parking extérieur gratuit.

Restauration :

Petits déjeuners en buffet de 7h30 à 10h30 ⇒ à préciser au 20/12/25 (ouverture hiver du centre).

Dîner en buffet libre de 19h30 à 22h30 ⇒ à préciser au 20/12/25 (ouverture hiver du centre)

Pique-nique à midi. Les boites ne sont pas fournies par l'hôtel. Prévoir boites hermétiques et couverts. Des serviettes papier seront à disposition au centre et un kit (éponge, produit vaisselle et torchon) dans les logements.

Trajet voiture :

Le plus rapide à priori : 380km, 4h30 environ, (estimation du coût de covoiturage - préconisation ARS -: 380 km * 0.15€ = 57.00€, autoroute 27,10€*2 = 54.20€ soit 111,20 ⇒ on en reparle pendant le séjour)

Itinéraire simplifié :

Prendre A9, A54/E80, N113, A54…, puis A51 en direction de Av de l'Aérodrome/N85 à La Saulce

Prendre D942, N94 et D60 en direction de L'Ochette à Ceillac .

Attention, les véhicules doivent impérativement avoir les équipements hivernaux conformément à la loi montagne.

À chacun d'organiser son covoiturage.

Prix du séjour :

Forfait hôtelier (y compris repas, assurance annulation et taxe de séjour) : **275,00€ par personne.**

Inscription :

Conditions : être adhérent à l'ARS de St Gély du Fesc et inscrit à l'activité « Raquettes ».

Compléter la fiche de réservation à déposer accompagnée de deux chèques libellés à l'ordre de l'ARS : un de 100,00€ qui sera encaissé décembre et un de 175,00€ qui sera encaissé en janvier.

Le nombre de places est limité à **24 personnes** (y compris les animateurs).

En cas d'un nombre de demandes supérieur au nombre de places disponibles, l'ordre des priorités retenu sera :

1. les animateurs « raquette » et leur conjoint(e), compagne(on),
2. les personnes inscrites à l'activité « Raquettes » de l'ARS St Gély du Fesc, leur conjoint(e), compagne(on) si inscrit(e) à l'activité « Raquettes » de l'ARS St Gély du Fesc
3. les personnes s'engageant à avoir déjà pratiqué l'activité « raquettes »,
4. Les personnes s'engageant à pourvoir effectuer une sortie « raquette » de 12km/500m dénivelé (correspondant environ à 15km, 800m de dénivelé rando pédestre),
5. Les candidatures isolées ne seront pas retenues, les hébergements étant en chambre double (bien préciser la personne partageant le logement sur la fiche d'inscription).

6. Si plus de 24 personnes (12 chambres) les binômes les plus anciens à l'ARS par chambre (somme de l'ancienneté des deux personnes composant la chambre) seront retenus.

Équipement :

Chaque personne participant au séjour devra venir **équipée** d'une paire de raquettes et de **bâtons adaptés à sa morphologie**, et prévoir des **vêtements adaptés à la pratique de l'activité.**

Il est fortement préconiser de prendre connaissance de la description de l'activité « Raquette à neige » du site de l'ARS St Gély donnant les conseils vestimentaires et alimentaires.

Sécurité :

Sans connaître à priori la météo qu'il y aura pendant le séjour et la contenance des bulletins d'estimation du risque d'avalanches (BERA), nous serons peut-être équipés de DVA (détecteur victime d'avalanche). La formation nécessaire sera assurée avant chaque sortie par les animateurs.

Des précisions seront données en temps voulu pour les coûts de location de cet équipement.

Bon séjour

Les animateurs

Association de la Retraite Sportive FFRS n° 34005